

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 24 juin 2021 à 20h15 à la halle de
gymnastique de Crémines (mesures Covid-19)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2020 de la Commune mixte de Crémines.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2021.
4. Discuter et approuver le Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la Commune mixte de Crémines.
5. Prendre connaissance de l'Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance communale sur les déchets.
7. Prendre connaissance du décompte final de la réfection du préau.
8. Prendre connaissance du décompte final de la réfection de la Rue de l'Industrie, place de rebroussement et Action 41.
9. Prendre connaissance du décompte final de la réserve incendie de la Binzberg.
10. Prendre connaissance du décompte final de la mise aux normes de l'électricité à la Binzberg.
11. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la cuisine de la Binzberg.
12. Prendre connaissance des projets de réfection de la Binzberg (toiture, façades et volets).
13. Prendre connaissance du plan financier 2020.
14. Divers.

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2020 du SSGV
- Comptes 2020 de la commune mixte de Crémines
- Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la Commune mixte de Crémines
- Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre
- Ordonnance communale sur les déchets

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 27 mai 2021

Le Conseil communal